



Entretien Prénatal Précoce pendant la grossesse

■ Pourquoi un entretien ?

- Pour vous permettre de rencontrer un professionnel en dehors d'une consultation et en prenant du temps
- Pour parler de vos attentes, de vos besoins et de votre projet de naissance
- Pour être informée du suivi de votre grossesse
- Pour connaître vos droits
- Pour préparer au mieux la naissance de votre enfant dans la maternité de votre choix
- Pour poser toutes les questions qui vous préoccupent
- Pour vous apporter un soutien dont vous auriez besoin.

■ Qui y a droit ?

Toutes les **femmes enceintes** et les **couples** qui le désirent. Vous n'avez pas besoin de prescription médicale pour le réaliser.

■ A quel moment ?

L'entretien se fera le **plus tôt possible**, mais il peut être fait **aussi à tout moment** de la grossesse (un seul entretien).

■ Avec quel professionnel ? Et où ?

Tous les professionnels de la grossesse, organisés en **réseau** : sages-femmes libérales, sages-femmes de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), et sages-femmes des maternités (publiques ou privées), ainsi que les médecins généralistes, les gynéco-obstétriciens, et les gynécologues dans toutes les structures existantes.

■ Comment l'entretien se déroule-t-il ?

Il se fait seule ou en couple. Il dure de **45 minutes à une heure**. C'est un temps d'échange ; ce n'est pas un examen médical, ni une ouverture de dossier.

Cet entretien est **confidentiel**. Aucune information ne sera transmise à d'autres professionnels sans votre accord. Une fiche de synthèse peut être faite, qui vous sera remise.



■ Que deviennent les renseignements recueillis par le professionnel ?

C'est vous qui décidez si des informations doivent être transmises ou non aux professionnels qui vont suivre votre grossesse ou qui pratiqueront l'accouchement.

Si vous voulez que les professionnels (généralistes, sages-femmes, gynécologues...), qui suivent votre grossesse, tiennent compte de certaines informations, vous pouvez demander à la personne qui a pratiqué l'entretien d'adresser un courrier ou une fiche qui sera jointe à votre dossier de suivi.

■ Et si je n'ai pas de questions ?

Voici quelques sujets que vous pourrez aborder :

- Comment je vis ma grossesse ?
- Comment je me sens ?
- Quelles sont mes inquiétudes, comment j'envisage la naissance ?
- Comment me préparer à l'arrivée de mon (ou mes) enfant(s) ?

■ Combien va-t-il me coûter ?

Il est **remboursé à 100 %**, et dans certaines structures vous n'avez pas à faire l'avance de frais (PMI et professionnels pratiquant le tiers-payant).

Suivi de grossesse – Dates à retenir

1er trimestre	La 1ère consultation se fait avant 15 semaines d'aménorrhée (soit 15 semaines d'absence de règles). Une déclaration de grossesse sera remplie par le professionnel ; à adresser à la caisse d'allocations familiales et de sécurité sociale. <ul style="list-style-type: none"> ➢ Entretien prénatal précoce ➢ Choisir un mode de préparation à la naissance et à la parentalité ➢ Prise de sang pour le groupe sanguin, la sérologie de rubéole et de toxoplasmose Echographie de 11 à 13 semaines d'aménorrhée suivie d'une prise de sang pour le dépistage de la Trisomie 21 (selon demande des parents)
4^{ème} mois	2 ^{ème} consultation
5^{ème} mois	3 ^{ème} consultation Echographie de 22 semaines d'aménorrhée
6^{ème} mois	4 ^{ème} consultation. Prise de sang Prendre contact avec la maternité d'accouchement
7^{ème} mois	5 ^{ème} consultation. Consultation avec la maternité où vous allez accoucher
8^{ème} mois	6 ^{ème} consultation. Consultation dans la maternité d'accouchement non faite au 7 ^{ème} mois Echographie de 33 semaines d'aménorrhée
9^{ème} mois	7 ^{ème} consultation, dans la maternité d'accouchement. Consultation avec un médecin anesthésiste

A chaque examen, recherche de sucre et d'albumine dans les urines. Si la sérologie de toxoplasmose est négative, prise de sang tous les mois.

Des prises de sang supplémentaires, des échographies ou d'autres types d'examen peuvent être réalisés en fonction des situations.

Le Réseau Périnatal Alpes-Isère (RPAI)

C'est quoi ?

Une convention entre les différentes maternités* qui se sont engagées pour travailler ensemble afin de vous assurer le meilleur suivi pour votre grossesse.

Cette convention associe également le Conseil Général de l'Isère.

Qui est impliqué dans le réseau ?

Tous les professionnels concernés par la périnatalité à savoir : gynécologues, obstétriciens, anesthésistes, sages-femmes, pédiatres, puéricultrices, psychiatres, psychologues, mais aussi les médecins du SAMU 38, les médecins épidémiologistes, les médecins échographistes, les médecins généralistes qui suivent des grossesses, les gynécologues n'exerçant pas en maternité...

Quel est le but ?

L'essentiel est d'organiser et coordonner les différents partenaires, au moyen, notamment, d'une harmonisation des procédures de soins afin que toute femme puisse bénéficier d'une prise en charge optimale. La mission principale du réseau étant de promouvoir la sécurité et la qualité des soins pendant la grossesse et à la naissance.

Le Réseau Périnatal Alpes-Isère s'étend sur GRENOBLE, VOIRON et leurs environs.

* *maternités* : Cliniques BELLEDONNE, des CEDRES et des EAUX CLAIRES ; CHU GRENOBLE et CH VOIRON.

Consultez le site web : www.rpai-perinat.org
Vous y retrouvez, entre autres, la liste des professionnels formés à l'Entretien Prénatal Précoce

Avec le concours de